

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 1^{er} septembre 2026, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire suppléant Patrick Chamberland, les conseillères Isabelle Parenteau et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Pier-Yves Chapdelaine et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire suppléant. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2026-09-147 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-09-148 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet indique que la préparation de glace au Centre récréatif pour la prochaine saison est commencée. Il ajoute que la Municipalité a entrepris des démarches pour lancer l'appel d'offres en lien avec le remplacement des compresseurs du Centre récréatif.

La conseillère Isabelle Parenteau explique qu'elle a participé à une rencontre du Comité de développement culturel de la MRC de Pierre-De Saurel. Les membres évaluent présentement les différentes demandes d'aide financière dans les volets Aînés, Patrimoine et Culture. Les projets retenus seront annoncés prochainement.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine indique que le conseil s'affaire à trouver une solution afin de régler le problème de débordement du bassin de rétention du réseau d'égout. Il précise également que des discussions sont en cours avec un citoyen relativement à une servitude où sont enfouis des tuyaux et des regards. La municipalité tente de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties.

Le conseiller Patrick Chamberland invite les citoyens au Grand Marché , qui se tiendra le samedi 19 septembre prochain, de 10 h à 16 h, au Parc Jonathan-Würtele. Plusieurs activités seront offertes au cours de cette journée, notamment de l'animation, des jeux gonflables et des camions de cuisine de rue (food trucks). En cas de pluie,

l'événement sera reporté au dimanche 20 septembre. Il ajoute que l'exposition des Vieilles Affaires se tiendra également le 19 septembre.

La conseillère Linda Cournoyer indique que les rencontres du comité de développement social ont repris et que davantage de détails concernant les projets à venir seront communiqués au cours des prochains mois. Du côté de l'école Mgr-Brunault, la nouvelle année scolaire a débuté sous le thème des espions et des agents secrets. Plusieurs activités inspirées de ce thème seront organisées tout au long de l'année. Elle ajoute que le service de garde est maintenant assuré par l'école et que malgré un manque de personnel, la situation est sous contrôle.

Le conseiller Joël Brouillard mentionne que les pompiers du Service de sécurité incendie sont intervenus à quelques reprises durant le mois d'août, notamment lors d'une sortie de route sur la route 122 et d'une collision sur le rang du Bord-de-l'Eau. De plus, ils ont prêté assistance dans le cadre d'une intervention en entraide lors d'un incendie survenu à Yamaska.

Dépôt du rapport financier au 31 juillet 2026 qui affiche un solde à la caisse de 175 372,64 \$, des dépôts à terme au montant de 1 208 930,66 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 30 012,90 \$, pour un solde aux livres de 1 354 320,40 \$. Le total des revenus de juillet se chiffre à 90 633,81 \$ et celui des dépenses à 228 513,83 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois d'août 2026 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 31 juillet au 27 août 2026.

2026-09-149 Païement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 127 763,86 \$ et des comptes payés pour un montant de 73 024,97 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT	<u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 627-2026-01 concernant le règlement de taxation 2026</u> La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil le projet de règlement numéro 627-2026-01 modifiant le règlement de taxation 2026 sera présenté pour adoption. Elle profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.
--	---

2026-09-151 Mandat pour les services juridiques pour l'année 2027

Il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027 selon les termes de l'offre de service du 17 août 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-09-152 Résolution pour le paiement de la facture pour le pavage du Rang Saint-Antoine

Considérant que le rang Saint-Antoine est une voie appartenant à parts égales à la Municipalité de Saint-David et à celle de Saint-Pie-de-Guire, chacune détenant une participation de 50 %;

Considérant qu'une délégation de compétence a été accordée à la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire relativement à la gestion et à l'entretien du rang Saint-Antoine;

Considérant que les travaux de pavage ont été réalisés conformément aux besoins identifiés dans le cadre de la gestion du rang Saint-Antoine;

Considérant que la Municipalité de Saint-David a reçu une facture au montant de 112 833,62 \$ relativement aux travaux de pavage du rang Saint-Antoine;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de cette facture conformément aux modalités applicables à la gestion et au partage des coûts liés à cette voie;

En conséquence, il est proposé par Maro Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau, et résolu que ce Conseil autorise le paiement de la facture relative aux travaux de pavage du rang Saint-Antoine, au montant de 112 833,62 \$ et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-09-153 Offre de service pour la gestion de l'appel d'offre en lien avec le remplacement des compresseurs du Centre récréatif

Considérant que la Municipalité de Saint-David prévoit procéder au remplacement du système de réfrigération du Centre récréatif de Saint-David;

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite la préparation de plans et devis ainsi qu'un accompagnement professionnel dans le cadre du processus d'appel d'offres;

Considérant que le Groupe CMI Experts-Conseils inc. a transmis à la Municipalité une offre de services professionnels en mécanique et en électricité, datée du 6 août 2026, portant le numéro OS261093-01, pour le projet de remplacement du système de réfrigération du Centre récréatif de Saint-David;

Considérant que le mandat proposé comprend notamment l'analyse de la situation, le design préliminaire, la préparation des plans et devis pour permis et pour soumission, l'assistance durant la période de soumission, ainsi que la préparation des plans et devis pour construction;

Considérant que l'offre de services prévoit des honoraires forfaitaires de 15 900 \$ avant taxes, soit 12 100 \$ pour les plans et devis mécanique/électrique et 3 800 \$ pour la surveillance partielle, laquelle comprend notamment les dessins d'atelier, les directives et trois visites;

Considérant que l'assistance durant la période de soumission permettra à la Municipalité de bénéficier de l'expertise du Groupe CMI Experts-Conseils inc. lors du processus d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accepte l'offre de services professionnels du Groupe CMI Experts-Conseils Inc., portant le numéro OS261093-01, pour la préparation des plans et devis ainsi que l'assistance durant la période de soumission relativement au remplacement du système de réfrigération du Centre récréatif de Saint-David, au montant forfaitaire de 15 900 \$ plus les taxes applicables et autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document requis et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-30-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-09-154 Collaboration pour l'Opération Nez rouge Sorel-Tracy 2026

Considérant que l'Opération Nez Rouge est une initiative bénévole ayant pour mission de raccompagner en toute sécurité les personnes ayant consommé de l'alcool durant la période des fêtes;

Considérant que cette initiative contribue à la sécurité routière et à la prévention des accidents de la route liés à l'alcool;

Considérant que la Municipalité de Saint-David souhaite soutenir les initiatives locales qui favorisent la sécurité et le bien-être de ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 100 \$ à la l'Opération Nez rouge Sorel-Tracy et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-09-155 Demande d'aide financière au programme PAVL (Programme d'aide à la voirie locale) pour le remplacement d'une traverse du 5^e Rang

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la Municipalité de Saint-David choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

Attendu que le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M. Mark McDuff, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Joël Brouillard et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-David autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mark McDuff est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2026-09-156 Levée de la séance

Il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet, que la présente séance soit levée, à 20 h 24.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier